PRÉFÈTE DU LOIRET AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE concernant

Une demande d'autorisation environnementale conformément aux Titres II et VIII du Livre Ier et au Titre I du Livre II des parties législative et réglementaire du Code de l'Environnement

Dossier présenté par la Communauté de Communes des Loges pour la régularisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la ZAC des Loges dans la commune de Fay aux loges.

Par arrêté du 11 mars 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, est prescrite du vendredi 8 avril au lundi 25 avril 2022 inclus.

Au terme de la procédure, une décision d'autorisation environnementale ou de refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. BILLOTEY, agent de la fonction publique en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de Fay aux Loges.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'incidence environnementale, est consultable :

- sur support papier en mairie de Fay aux Loges
- sur le site de la commune de Fay aux Loges
- sur le site internet : www.loiret.gouv.fr.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance et formuler leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Fay aux Loges.

Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel à l'adresse électronique suivante : ddt-seef-enquetepublique@loiret.gouv.fr en mentionnant le nom du projet dans l'objet du message ; ces observations seront transmises au commissaire-enquêteur et consultables par le public sur le site internet indiqué ci-dessus ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de Fay aux Loges – 48 rue Abbé Georges Thomas - 45450 - à l'attention du commissaire enquêteur; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Fay aux Loges comme suit :

- samedi 9 avril 2022 de 9h à 12h
- mercredi 20 avril 2022 de 14h à 17h

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public, en mairie de Fay aux Loges et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : www.loiret.gouv.fr.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Communauté de Communes des Loges – 54 rue du Clos Renard – ZA Saint Barthélémy - 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE - tél : 02 38 46 91 86